



Le 27 novembre 2020

**COMMUNE
DE
COBRIEUX
59830**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 26 NOVEMBRE 2020**

Présents : Patrick LEMAIRE, Maire, Christophe THIEBAUT, Sylvie DESTRIEZ, Adjointe, Rufin COCHETEUX, Benoît LEROY, Chantal BAERT, Pascal DEHAEZE, Jean-Marc BOUCHEZ, Alain DECHAUME et Rita TRINEZ ;

Absent ayant donné procuration : Gérard NOCK qui mandate Patrick LEMAIRE, Lise MIGNON qui mandate Jean-Marc BOUCHEZ, Patrick LESAGE qui mandate Patrick LEMAIRE, Sylvie DEBRIL qui mandate Alain DECHAUME et Christophe VANHALST qui mandate Christophe THIEBAUT.

Monsieur le Maire rappelle les dernières règles de tenue des séances du Conseil Municipal pendant la crise sanitaire : le quorum est fixé au tiers du nombre de Conseillers Municipaux, chaque élu peut détenir deux procurations.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Décision Budgétaire Modificative pour ajustement de l'article 739211 Transferts de charges.

A l'unanimité le Conseil Municipal valide la modification de l'ordre du jour.

1 - Approbation de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2020

Pas de remarque, le procès-verbal de la séance du 29 septembre dernier est approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder les deux points suivants, Monsieur le Maire précise que les délibérations à prendre s'inscrivent dans les orientations de l'état suite à la pandémie, en effet le Gouvernement lance un grand plan de relance de l'économie. Dans un premier temps il s'agit d'intégrer des dispositifs de financement proposés par l'Etat. Pour la plupart ce sont des dispositifs existants qui sont exceptionnellement abondés.

Pour la commune il est important de déposer les dossiers de demande de subvention sur les projets envisagés par le Conseil Municipal, avec comme intérêt final d'obtenir, si possible, un plan de financement approchant les 80 % de subventions : une part à charge de 20 % est obligatoire.

L'approbation de l'engagement de ces dossiers et notamment les plans de financement, seront présentés à l'approbation du Conseil Municipal à réception des réponses (en tout ou partie) courant décembre. Date envisagée : 22 décembre 2020 à 20 heures.

2 - Point dossier : aménagement paysager des abords rue du Mazet

Autorisation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire pour déposer un dossier de demande de subvention au titre du dispositif régional « fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires »

Monsieur le Maire expose ce point : comme indiqué ci-dessus, les dispositifs de financement de l'Etat, la Région et le Département sont abondés. Une circulaire, reçue ces tous derniers jours, informe d'un

plan de relance régional. Le délai de dépôt est court, le temps pour la réalisation des travaux est cadré mais, dit Monsieur le Maire, il faut saisir cette subvention.

En effet, le dossier d'aménagement des abords de la rue du Mazet a été présenté il y a quelques semaines aux dispositifs : Aide à l'Aménagement des Trottoirs - Répartition des Amendes de Police et Dotation de Soutien à l'Investissement Local. Les subventions attribuées couvrent 60 % du montant subventionnable représentant 80 % du montant Hors Taxes des travaux.

Si la commune était retenue sur le plan de relance de la Région : Fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires, les travaux rue du Mazet seraient subventionnés au maximum légal.

Rufin COCHETEUX demande si le cumul des dispositifs est possible.

Monsieur le Maire répond : des cumuls sont possibles, mais il y a des critères qui, parfois empêchent de cumuler plusieurs dispositifs.

Quelle est la composition des dossiers, demande Benoit LEROY, notamment en matière de devis.

Monsieur le Maire répond que pour ce Fonds spécial Régional le dossier est le suivant : fiche de présentation, plan de financement, délibération, devis, engagement sur les délais. Le devis, pour ce dossier, correspond au chiffrage avant-projet de la Maîtrise d'œuvre CCPC.

Une réunion d'information à l'attention des riverains sera tenue le 9 décembre prochain, animée par la Maîtrise d'œuvre CCPC en la personne de Guillaume BOURGIER. En raison de la crise sanitaire l'organisation sera la suivante : par groupe de 2 à 3 personnes, durée 15 mn.

Les membres de la commission travaux se réunissent le mardi 1^{er} décembre, rappelle Rufin COCHETEUX.

Avant de soumettre ce point au vote des Elus, Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit, dans un premier temps, que de dépôt de dossier, rien n'est acquis.

Il demande ensuite aux Elus de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention au titre du dispositif Régional : Fonds spécial de relance et de Solidarité. A l'unanimité les Elus approuvent.

3 - Point dossier : transformation énergétique et environnementale de l'école communale. **Autorisation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire pour déposer des dossiers de demande de subvention au titre :**

- **du plan de relance du Département dispositif Villages et Bourgs**
- **du plan de relance Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.**

Monsieur le Maire expose : les plans de relance économique répondent aux attentes politiques du Gouvernement en matière de transformation énergétique des bâtiments peu performant. C'est, là aussi une opportunité à saisir pour rénover énergétiquement le bâtiment accueillant les 3 classes. Un audit a été réalisé en 2017 constatant le manque de performance environnementale et énergétique et proposant des solutions. Cet audit est valable 4 ans, il servira de base au programme de travaux à mettre en place.

Le demande de subvention doit être déposée pour le 1^{er} décembre prochain, le temps est très court pour constituer un dossier, c'est la raison pour laquelle l'architecte qui a travaillé sur l'école, dortoir et préau, a été contacté, il a la connaissance des locaux et peut s'appuyer sur les plans réalisés auparavant. Un thermicien l'assistera pour la présentation des solutions.

Il s'agit, dit Monsieur le Maire, de déposer les dossiers de demande de subvention. Ce projet sera présenté en détail lors de la réunion du 22 décembre prochain. Les travaux doivent être engagés avant la fin du mois de mars 2021 et achevés fin août 2021

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer :

- un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve.

- un dossier de demande de subvention auprès des services de la Préfecture.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve.

4 - Désignation des représentants de la commune à l'agence iNord :

Monsieur le Maire propose sa candidature en tant que représentant de la commune à l'agence iNord et invite les Elus qui le souhaitent à se présenter. Alain DECHAUME propose sa candidature.

A la demande de plusieurs Elus, Monsieur le Maire explique les missions de ce service :

- groupement de juristes mis à disposition des communes dans différents domaines : commande publique, codes de l'urbanisme, rural, civil, etc.
- service d'ingénierie publique à disposition des communes.

En réponse à Rufin COCHETEUX, Monsieur le Maire précise que l'adhésion s'élève à 0.21 centimes par habitants. Les services rendus ne sont pas facturés, c'est de la mise à disposition.

A l'unanimité moins 1 abstention, Alain DECHAUME est nommé représentant de la commune, Monsieur le Maire sera suppléant. Jean-Marc BOUCHEZ s'abstient au nom de Lise MIGNON n'ayant pas pu discuter auparavant du choix des candidatures.

5 - Approbation du règlement du concours photo « Cobrieux, en Hiver »

Un concours photo est organisé par la commission communication, ouvert à tous les habitants. Chaque Elu en a été destinataire.

Le Conseil Municipal sera invité à approuver :

- le règlement du concours photo
- et la remise de 3 cartes cadeaux aux 3 premiers concurrents.

A l'unanimité les élus approuvent et autorisent l'achat de 3 cartes cadeaux remises aux trois meilleurs « photographes amateurs » pour un montant de 50 € pour le premier, 40 € pour le second et 30 € pour le troisième.

6 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour percevoir la redevance d'occupation du Domaine Public 2020

Monsieur le Maire explique : GRDF (Gaz et Réseau de Franc) paye une redevance communale pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution. Ce montant s'élève à 208.17 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal invite à autoriser Monsieur le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

7 - Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord - Adhésion au programme de prévention santé

Monsieur le Maire explique : la commune adhère par convention au Service de Prévention du Centre de Gestion pour notamment le suivi médical des agents. Cette convention doit être renouvelée. Mission : suivi médical des agents, diagnostic des postes de travail.

Le Conseil Municipal est invité à approuver cette adhésion. A l'unanimité ce point est validé.

8 - Siden-Sian : adhésion de communes ou communauté de communes au Comité Syndical

Quatre adhésions : communes et communautés de communes sont à valider. A l'unanimité les Elus approuvent.

9 - Questions diverses – tour de table

Commission travaux :

Christophe THIEBAUT rend compte des dossiers en cours :

Chantier aménagement de 4 lots route de Cysoing

Les 4 permis de construire sont en instruction.

La commune a profité du chantier pour poser des fourreaux d'éclairage et ainsi étendre le réseau à l'entrée du village, 3 mats seront posés.

Un dos d'âne est aménagé à l'entrée de la route de Cysoing, cet aménagement est réalisé suite à un accord avec l'aménageur qui n'avait pas d'autre possibilité que de réaliser une tranchée. Il a alors été convenu qu'il prendrait à sa charge l'aménagement d'un dos d'âne y compris signalisation verticale et horizontale.

Pascal DEHAEZE demande si un panneau en amont est prévu pour signaler ce dos d'âne et ne pas

surprendre les usagers de la route ?

Christophe THIEBAUT répond que deux panneaux restent à poser : un au niveau de l'aménagement « Pavé de Bourghelles », un sur la gauche à l'entrée de la « route de Cysoing ».

Rita TRINEZ demande qui prend en charge les entrées des habitations.

Le lotisseur, répond Christophe THIEBAUT. Dans son dossier d'aménagement il est prévu la pose de pavés au niveau des entrées sur la bande d'espace vert et d'enrobés sur les entrées elle-même.

Les finitions ne seront réalisées qu'à l'achèvement des constructions. Le certificat final de réalisation, délivré au lotisseur, ne le sera qu'à l'attestation du parfait achèvement.

Renforcement réseau ENEDIS rue du Mazet :

ENEDIS va prochainement engager des travaux sur le réseau suite à l'aménagement de 4 lots rue du Mazet, en effet des baisses de tension sont déjà ressenties, un renforcement est nécessaire. Une tranchée en accotement sera réalisée à partir du numéro 6 route de Bachy jusqu'au numéro 6 bis rue du Mazet.

Christophe THIEBAUT rend compte des démarches entreprises pour faire coïncider ces travaux avec ceux de la commune et par conséquent optimiser les coûts pour chacune des parties. Ce n'est malheureusement pas possible, par contre ENEDIS est autorisé à refermer la tranchée en gravillon à côté « 0 » au niveau des entrées charretières, les travaux communaux devant être réalisés vers la fin du 1^{er} trimestre 2021.

Aménagement de stationnement Petite Rue :

Christophe THIEBAUT et les membres de la commission travaux ont finalisé le dossier d'aménagement des places de stationnement sur la première partie de la Petite Rue : pose de dalles en lieu et place des aires de stationnement terre/pierre du numéro 4 au numéro 8.

Il n'y aura pas lieu de couper la circulation, l'entreprise sera sensibilisée à la circulation au moment des entrées/sorties de l'école.

Durée du chantier : 1 semaine.

Collecte Banque Alimentaire :

Sylvie DESTRIEZ explique l'organisation mise en place dans le respect des normes sanitaires en vigueur en ces temps de pandémie.

Une information sera distribuée toute boîte invitant les participants à déposer à leur porte leur don. Un groupe d'élus se chargera du ramassage. L'ensemble des colis sera déposé au complexe sportif sur CAPPELLE-EN-PEVELE, pour être ensuite conduit vers le lieu de centralisation : port fluvial à SANTES ;

Colis des Aînés :

Sylvie DESTRIEZ, accompagnée de plusieurs élus, a élaboré un colis « amélioré », en effet en raison de la crise sanitaire la Municipalité ne pourra pas recevoir ses aînés ni pour le traditionnel goûter de Noël, ni pour le repas de début d'année.

Toutes les personnes concernées ont répondu, soit pour recevoir ce colis, soit pour le remettre à une association caritative.

Distribution : 19 décembre 2020 à domicile.

Livret d'accueil des nouveaux habitants :

Sylvie DESTRIEZ explique qu'en raison des confinements et restrictions de circulation il est difficile de se rendre au domicile des nouveaux arrivants.

Concours photo :

Le concours photo est lancé, informe Jean-Marc BOUCHEZ. Il faudra sensibiliser les Coberlois et Coberloises, par le biais des Cobrieuxinfo : une ligne en bas rappelant le concours ou tout autre idée permettant de sensibiliser les habitants.

Groupe de jardiniers :

Les confinements et restrictions n'ont pas permis de lancer cette action mais plusieurs volontaires attendent avec impatience de se lancer dans l'amélioration des espaces verts communaux, rend compte Jean-Marc BOUCHEZ en charge de ces actions.

Décoration de la commune pour Noël :

Des habitants, Jean-Pierre PEELMAN et Alain DECHAUME, ont préparés des personnages en bois qui seront mis en scène prochainement sur la place de la mairie.

Les bâtiments communaux seront, comme les autres années, illuminés. A voir si les guirlandes mises traditionnellement dans les arbres ne peuvent pas être utilisées différemment.

Compte rendu de la réunion du SIVOM :

Pascal DEHAEZE a suivi les quatre réunions de présentation du projet de modernisation de l'aéroport Lille-Lesquin. Le SMALIM (Syndicat Mixte des Aéroports de Lille-Lesquin et Merville) reste propriétaire de l'aéroport, ce syndicat est composé de : la Région Hauts de France, de la Métropole Européenne de Lille et de la Communauté de Commune Flandre Lys.

Objectifs de la modernisation :

- augmenter le nombre de vols d'environ 20 %. Les travaux de modernisation devraient être engagés en 2021 pour une durée d'environ 5 années. Les pistes seront adaptées, il ne devrait pas y avoir de nouvelles pistes.
- créer de nouvelles liaisons sur les moyennes distances, sur les courtes distances l'Etat favorise le transport SNCF.

Ce sont plus de 600 emplois qui pourraient être créés.

Points délicats à surveiller :

- Impact sur le bruit et l'augmentation des transports pour accéder à l'aéroport.
- Impact sur le nombre de vols au-dessus des communes aux alentours dont COBRIEUX.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Vu, le maire,
Patrick LEMAIRE